

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 02 OCTOBRE 2025 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

25/081/VDV

**DIRECTION LIEN SOCIAL VIE ASSOCIATIVE ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations. 3ème répartition 2025.**

2025-11-DGAJS-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 70 800 Euros (soixante-dix mille huit cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la troisième répartition de crédits de l'année 2025 à hauteur de 70 800 Euros (soixante-dix mille huit cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association de notre secteur suivante :

| <b>Tiers</b> | <b>Association</b>                          | <b>Adresse</b>                             | <b>Dossier n°</b> | <b>Montant en Euros</b> | <b>Objet de la demande</b>           |
|--------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| 128157       | Courants d'Art<br>Association<br>Culturelle | 60 boulevard<br>Pinatel<br>13012 Marseille | 00017641          | <b>2 000</b>            | Acquisition matériel<br>informatique |

**ARTICLE 2** Cette subvention sera versée après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée dans un délai de deux années. La ville se réserve le droit de payer un prorata de la subvention votée si le montant total du projet n'est pas atteint.

**ARTICLE 3** La dépense totale s'élève à 70 800 Euros (soixante-dix mille huit cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur. Elle sera imputée sur l'opération 2025 OS 10210 « subventions d'équipements aux associations marseillaises » sur les crédits inscrits au budget principal 2025 et suivants, chapitre 204, natures 20421 et 20422, service 03032.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**